



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 17 novembre 2020  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2020-11-17\_2076

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de  
la Métropole du Grand Paris portant sur le  
programme Facilareno pour la rénovation  
énergétique de l'habitat pavillonnaire individuel

L'an deux mille vingt, le 17 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 novembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représenté	Mme LEYDIER	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		-
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. VIC	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUZ Anissa	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme BENSARSA REDA	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. VILAIN	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme DAUMIN	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	M. LAURENT	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. BOURDON	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	Mme BERNET	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. AGGOUNE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	M. GAUDIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. BOURDIN	P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. MARCHAND	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. BRIEY	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	M. PANETTA	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent <sup>(1)</sup>		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée <sup>(1)</sup>	M. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		-
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. SAC	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme DAUMIN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	Mme BERNET	P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	M. DECROUY	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Quarda	Représentée	M. MARCHAND	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. LIPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	M. PECQUEUX	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. BEUCHER	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté (1)	M. GONZALES	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. LAFON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme VALA	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. SAC	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. PECQUEUX	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. PANETTA	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	-		-
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLLO Yann	Représenté	M. LAFON	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	-		-
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. BEUCHER	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. DELL'AGNOLA	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	-		-
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. AGGOUNE	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Représentée	M. VILAIN	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. YAVUZ	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	-		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-11-17\_2077

**Secrétaire de Séance : Madame Imène BEN CHEIKH**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2051 à 2077	36	58	94
2078 à 2099	33	55	91

## Exposé des motifs

Dans un courrier daté du 22 juillet 2020, la Métropole du Grand Paris a informé les EPT et leurs communes membres du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le programme Facilareno d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Ce dispositif est envisagé sur l'année 2021 et sera probablement prolongé jusqu'à fin 2022.

### Le dispositif proposé par l'AMI : un partenariat d'acteurs pour impulser des rénovations énergétiques qualitatives d'habitat individuel

Ce projet vise à encourager les propriétaires de pavillons individuels à réaliser un projet de rénovation énergétique globale de niveau "Bâtiment basse consommation" (objectif d'étiquette énergétique A ou B). La démarche initiée par la Métropole du Grand Paris est conduite en partenariat avec l'entreprise DOREMI en charge de la formation des professionnels, et les Agences Locales de l'Energie (ALEC). Elle s'inscrit dans le cadre du programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) permettant la mobilisation de financements via les Certificats d'Economie d'Energie. L'accompagnement promu par l'Appel à Manifestation d'Intérêt se concrétise par l'apport aux ménages de 3 "tiers de confiance" :

- Un "tiers de proximité" : communiquer sur le dispositif et accompagner les ménages. L'Agence de l'énergie 94, adossée au CAUE 94, accompagnera techniquement et administrativement le montage des projets des propriétaires volontaires. Les EPT et les communes orienteront les administrés vers l'ALEC-CAUE 94 (permanences sur la Maison de l'environnement à Arcueil et exploration en cours sur le sud du territoire) et communiqueront sur le dispositif.
- Un "tiers de confiance technique" : constituer un réseau d'artisans formés à la rénovation performante et qualitative, capables de travailler en groupement. Le Pôle développement économique de l'EPT établira un cadre de travail avec les fédérations de professionnels du bâtiment (CAPEB et FFB) pour solliciter les différents corps de métier concernés. L'entreprise Dorémi réalisera des formations-actions avec les artisans volontaires pour intervenir sur les chantiers du dispositif.
- Un "tiers de confiance financier" : garantir la faisabilité des projets de rénovation globale malgré leur coût souvent important (entre 50 000 et 100 000 € en moyenne pour une rénovation BBC) : l'Agence de l'énergie accompagnera les ménages dans le montage de leur plan de financement, en articulation avec les opérateurs Anah.

L'objectif du dispositif métropolitain sur 2021 est de déployer la démarche sur 10 groupements de communes, afin de réaliser 40 à 50 rénovations énergétiques performantes. Chaque groupement de communes pourrait bénéficier de 4 à 5 rénovations énergétiques sur le temps du dispositif.

### Un potentiel de réhabilitation énergétique important sur le territoire de l'EPT

La rénovation énergétique de l'habitat est une des priorités du Projet de territoire de Grand-Orly Seine Bièvre. L'action F013 « amélioration de la performance énergétique » du document traduit cette ambition. Les dispositifs d'amélioration de l'habitat conduits sur le territoire portent, actuellement, exclusivement sur l'habitat collectif (copropriétés en secteur de renouvellement urbain ou dans les quartiers d'habitat ancien). Une action complémentaire orientée vers l'habitat individuel présente donc une opportunité d'agir y compris avec des ménages propriétaires modestes.

L'EPT compte 70 000 logements individuels, et est donc le territoire métropolitain comptant le plus d'habitat individuel. 62% de ce parc immobilier a été bâti avant 1970 et les premières réglementations et est donc potentiellement énérgivore.

L'action sur ce parc permettra aussi à des entreprises locales de se spécialiser dans la rénovation globale de qualité de maisons individuelles en s'inscrivant dans la démarche Dorémi.

L'agenda des financeurs est actuellement propice à un engagement dans cette démarche. La rénovation énergétique est une priorité du Plan de relance avec un budget porté à 1,7 Milliards d'euros en 2021 (soit 1 milliard de plus qu'en 2020). Les aides publiques à la rénovation énergétique sont désormais ouvertes à tous les publics alors qu'elles étaient initialement réservées aux propriétaires occupants modestes et très modestes.

### Deux premières villes candidates pour s'inscrire dans la démarche de l'AMI

Suite à l'Appel à manifestation d'intérêt, l'EPT a proposé aux communes qui le souhaitent de monter un dossier de candidature commun. Athis-Mons et Ablon-sur-Seine ont fait part très tôt de leur souhait de déployer cette action sur leur commune.

La candidature de l'EPT porte donc sur ces deux communes dans un premier temps afin de répondre aux exigences de délai de candidature de la Métropole. Elles comptent à elles deux 40 132 habitants et 3 527 maisons individuelles construites avant 1970 (INSEE RG 2017).

Le courrier de la Métropole du Grand Paris indique un montant de cotisation à hauteur de 15 centimes d'euros par habitant ainsi que la prise en charge financière de la moitié du coût d'un poste d'animateur positionné sur l'ALEC 94 (l'autre moitié étant prise en charge par la Métropole). Le coût total serait dans cette épure, pour une intervention sur les 2 villes, de 41 019€ (6 019€ de cotisation et 35 000€ pour le financement du poste). Après échange avec la MGP, la cotisation serait plafonnée à environ 6 000€ par groupement de communes proactives. En outre, la MGP prendrait intégralement en charge le financement d'un premier poste d'animateur ALEC.

Il est donc proposé d'engager la candidature de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur la base d'un budget plafond d'environ 6000€ pour 2020-2021.

Dans le cadre des échanges entre le Pôle Habitat Solidarités et les communes, d'autres communes, notamment dans le nord et le centre du territoire, ont fait connaître leur intérêt a priori mais ont souhaité disposer d'un délai supplémentaire pour étudier l'opportunité d'intégrer le dispositif. Si elles souhaitent adhérer à la démarche, un dossier de candidature modificatif sera soumis au Conseil territorial du mois de décembre 2020.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération du 7 décembre 2018 de la Métropole du Grand Paris relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;

**Vu** la délibération n°2019-12-21\_1661 du 21 décembre 2019 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre relative au Plan d'actions du Projet de territoire

**Considérant** le courrier de la Métropole du Grand Paris relatif à l'Appel à manifestation d'intérêt "Mise en œuvre du programme Facilareno" daté du 22 juillet 2020 ;

**Entendu** le rapport de Mme Lamia BENSARSA ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Adopte le dossier de candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt "Mise en œuvre du programme Facilareno", sous réserve que le montant de la cotisation d'adhésion au dispositif, pris en charge par l'EPT, soit de l'ordre de 6 000 € et que la Métropole du Grand Paris prenne à sa charge la totalité du coût RH de l'animateur de l'ALEC.
2. Autorise le Président à transmettre le dossier de candidature à la Métropole du Grand Paris afin d'engager la démarche avec la structure Dorémi, l'ALEC 94, la Métropole du Grand Paris et les différents partenaires du projet.
3. Dit que les crédits relatifs à l'adhésion au dispositif FACILARENO seront inscrits au budget 2021 de l'EPT.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 94**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 25 novembre 2020 ayant été publiée le 30 novembre 2020



A Vitry-sur-Seine, le 24 novembre 2020  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## PROGRAMME FACILARENO

### Mise en œuvre du programme Facilaréno, fondé sur le dispositif Dorémi pour les communes de la Métropole du Grand Paris

---

**Manifestation d'intérêt à renvoyer avant le 25 septembre 2020**

(renseigner *a minima* les moyens humains prévus, nommer si possible l'animateur local pressenti, et préciser la répartition des rôles entre acteurs locaux)

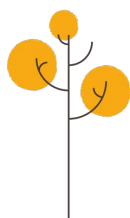
---

## DOSSIER DE CANDIDATURE A REMPLIR

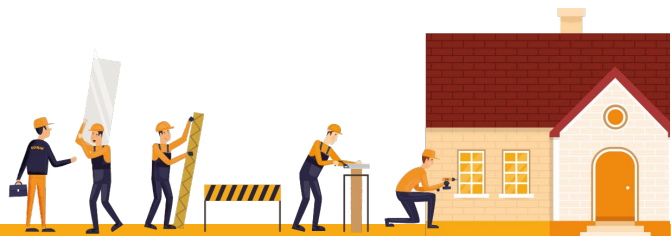
FICHE DE CANDIDATURE DÉTAILLÉE DE LA / DES  
COMMUNES (à remplir)

### Structure porteuse et contact

- Nom de la structure porteuse : EPT Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12)



facilaréno



- Adresse : *11 avenue Henri Farman - BP748 - 94 398 Orly aérogare cedex*

- Représentant dûment habilité (élu et/ou service)

Nom Prénom : *BENSARSA REDA Lamia*

Fonction : *Vice-présidente en charge de l'habitat*

Tél. :

Email : *lamia.bensarsa@grandorlyseinebievre.fr*

- Contact (si différent du représentant) :

Nom Prénom : *CRUSOE Cédric*

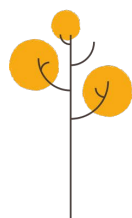
Fonction : *Responsable du secteur habitat privé- Pole Habitat solidarités*

Tél. : *06 34 21 90 17*

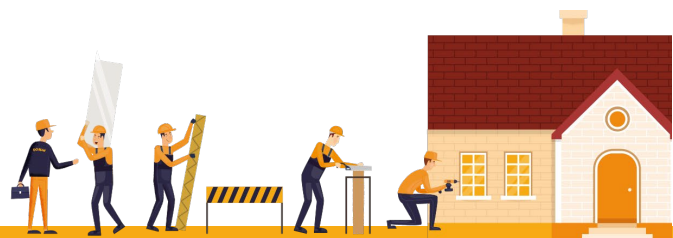
Email : *cedric.crusoe@grandorlyseinebievre.fr*

- N° SIRET : *200 058 014 000 16*

- Le cas échéant, délibération du conseil validant l'engagement dans le dispositif Dorémi, dans le cadre du programme CEE Facilaréno (*à joindre si réalisée*)



facilaréno



## FICHE DE CANDIDATURE DETAILLEE DE LA / DES COMMUNES (à remplir) 2/4

### Réponse détaillée (merci de respecter les espaces prévus, 2 pages maximum au total)

#### 1. Périmètre géographique

##### Indicateurs (à compléter) :

- Typologie de territoire (Commune, regroupement de communes proches géographiquement) :

*2 villes se portent volontaires (Ablon-sur-Seine et Athis-Mons).*

*Les communes sont limitrophes et situées dans la zone centrale et sud de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.*

- Nombre d'habitants :

	<i>Population 2017</i>	<i>Revenu médian</i>
<i>Athis-Mons</i>	<i>34 347</i>	<i>21 020</i>
<i>Ablon-sur-Seine</i>	<i>5 785</i>	<i>22 570</i>
<i>Total</i>	<i>40 132</i>	

- Nombre de maisons individuelles d'avant 1975 (sur base INSEE par exemple) :

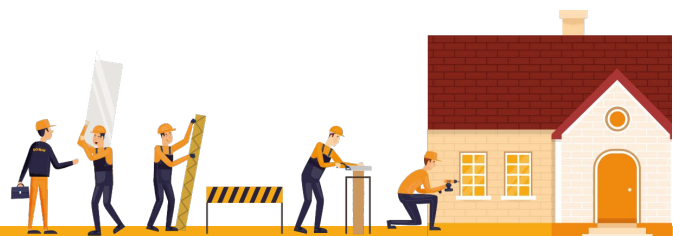
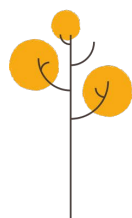
	<i>Population 2017</i>	<i>Nbr de logts 2017</i>	<i>Maisons construites avant 1970</i>
<i>Athis-Mons</i>	<i>34 347</i>	<i>14 426</i>	<i>2 886</i>
<i>Ablon-sur-Seine</i>	<i>5 785</i>	<i>2 580</i>	<i>641</i>
<i>Total</i>	<i>40 132</i>	<i>17 006</i>	<i>3 527</i>

- Nombre estimatif d'artisans du bâtiment (sur base Chambre des Métiers par exemple), et si possible nombre d'artisans RGE du bassin de vie :

*800 artisans investis sur les questions de rénovation énergétique, recensés sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (base AGDE) :*

- *55% d'entreprises réalisent des travaux de revêtement des sols et murs,*
- *32% installent des équipements thermiques et de climatisation*
- *13% effectuent des travaux d'isolation*

*Le nombre d'artisans certifiés Reconnu garant de l'environnement (RGE) n'est pas connu. Ces informations seront collectées ultérieurement auprès des partenaires (Anah, Agence de l'énergie...).*



2. Description des actions d'accompagnement des professionnels et des ménages à la rénovation menées localement par une ALEC ou d'autres structures au sein d'un projet de territoire :

Actuellement, l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne est chargée de l'accompagnement des ménages sur les questions de rénovation énergétique. Des permanences sont notamment organisées à la Maison de l'environnement sur Arcueil. Des formations à destination des copropriétés sont organisées sur les questions de rénovation énergétique et permettent de renseigner le public).

L'Agence de l'énergie développe, par ailleurs, sa plateforme « Coach Copro » dédiée à l'amélioration énergétique de l'habitat collectif. Elle développera, en 2021, un outil analogue destiné à la rénovation des pavillons « Pass Réno Habitat ».

La démarche « Dorémi » constituera une brique complémentaire en apportant un soutien renforcé aux propriétaires souhaitant réaliser des projets de qualité, en mesure d'atteindre de haut niveau de performance (classes énergétiques A ou B).

➔ Accompagnement des entreprises dans le cadre de la démarche :

*La démarche Dorémi doit permettre d'initier un travail avec le secteur professionnel de la rénovation énergétique dans un contexte de fortes mobilisations des fonds publics Etat pour la transition énergétique, avec le lancement du Plan de relance.*

*Afin de mobiliser les artisans et entreprises du bâtiment investis dans les travaux de rénovation énergétique, l'EPT sera mobilisé sur la base de plusieurs actions en direction de ce public : un article sera rédigé sur cette thématique dans un guide destiné aux entreprises. La démarche de Dorémi sera présentée dans un Guide destiné aux entreprises du territoire. Enfin, elle fera l'objet d'une information dans la newsletter du Pôle développement économique de l'EPT.*

*Des rencontres avec les sections locales des confédérations professionnelles (CAPEB et FFB) permettront d'engager un partenariat pour définir une méthodologie de travail avec les artisans. Elles seront organisées par le Pôle développement économique du territoire en lien avec les villes candidates (fin d'année 2020).*

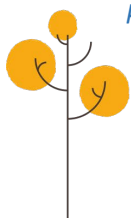
*Courant 2021, les premières formations action de Dorémi pourront être organisées avec les artisans volontaires.*

*L'Agence de l'énergie orientera les ménages intéressés par des rénovations qualitatives vers les artisans formés à la méthode Dorémi. Elle jouera un rôle de médiation, si nécessaire, entre l'entreprise et le ménage.*

➔ Accompagnement des ménages dans le cadre de la démarche :

*Ce volet sera composé de plusieurs axes : communication grand public, orientation des particuliers et accompagnement dans la définition et la conduite du projet.*

*Un plan de communication sera élaboré en concertation avec les acteurs du dispositif. Il ciblera les propriétaires de pavillons individuels : production de supports, insertion dans les bulletins municipaux*





mais aussi publipostage de courriers d'informations à destination des occupants d'habitat individuel, affichage dans les secteurs pavillonnaires, etc.

Une information sera apportée aux services recevant les publics cibles (service urbanisme, espaces info énergie, environnement, services sociaux, etc.) afin que ces derniers soient en mesure de les orienter vers l'Agence de l'énergie locale.

L'Agence de l'énergie accompagnera les ménages : donnera une information sur les aides financières, expliquera l'importance de la préparation de la réalisation d'études préparatoires (audit énergétique, travail avec un maître d'œuvre, etc.). Elle conseillera les ménages sur les différents scénarios de travaux et les devis transmis par les entreprises.

En revanche, l'Agence de l'énergie ne suivra pas le chantier, rôle dévolu à la Maîtrise d'œuvre. En cas de conflit entre les entreprises et le ménage client, l'Agence pourra se placer dans une posture de médiation, selon les cas et à la demande des parties prenantes.

L'approche Dorémi s'adresse aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de haute performance énergétique et en mesure d'atteindre un niveau Bâtiment basse consommation. L'Agence de l'énergie tentera d'inciter les ménages reçus à s'engager dans ce type de travaux. S'ils n'ont pas ce type de projet, l'Agence de l'énergie pourra, malgré tout, les accompagner dans le cadre de son dispositif Pass'Réno Habitat, adapté au suivi des projets moins ambitieux.

→ Accompagnement financier dans le cadre de la démarche :

Les publics accompagnés dans le cadre du programme disposeront des aides classiques de l'Anah majorées par celles du Plan de relance.

D'autres financements compléteront cet appui : Certificats d'économie d'énergie, Action logement, Caisse de retraites, subventions du Conseil départemental, etc.

Les aides directes aux ménages sont utiles mais d'autres leviers sont à mobiliser. Les subventions ne sont versées qu'après paiement des travaux par les ménages. Ce mécanisme constitue un frein. Les propriétaires peinent à avancer le règlement des travaux. Des solutions de préfinancement sont à envisager pour que les sommes versées ne se limitent qu'au reste à charge après subvention. Un travail avec la MGP et les réseaux bancaires devra être engagé afin d'impulser la création d'offre de préfinancement pour les ménages Dorémi.

### 3. Motivation

**Indicateurs (à compléter et joindre) :**

- (A joindre) : Lettre d'engagement de la / des communes, signée de l'élu référent, ou engagement de principe correspondant
- (A compléter) : Quelles sont les motivations de la / des communes à s'engager pour la rénovation performante ?

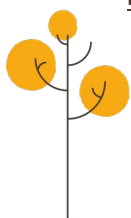
**Voir courriers en pièce jointe.**

## **FICHE DE CANDIDATURE DETAILLEE DE LA / DES COMMUNES (à remplir) 3/4**

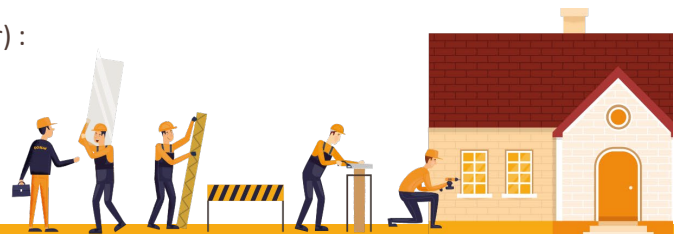
### 4. Moyens humains et gouvernance

**Indicateurs (à compléter et joindre) :**

- Situation de la / des communes (cocher et compléter) :



facilaréno



La / les communes disposent d'une ALEC active en matière d'accompagnement des professionnels et des ménages à la rénovation énergétique qui pourra porter le dispositif Dorémi

La / les communes ne sont pas accompagnées par une ALEC. Dans ce cas, merci de préciser les structures et services qui porteront le dispositif et présenter le projet d'animation (et l'existence d'un projet d'ALEC à court terme, le cas échéant).

- Merci de décrire le projet d'animation du dispositif et la vision de l'articulation avec l'organisation actuelle de la / des communes (actions déjà menées sur le bassin de vie en matière de rénovation énergétique, complémentarité des dispositifs proposés...). Le cas échéant, préciser les objectifs spécifiques du bassin de vie à moyen-long terme.

*Dans un courrier daté du 22 juillet 2020, la Métropole du Grand Paris a informé les EPT et leurs communes membres du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le programme FACILARENO d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Ce dispositif est envisagé sur l'année 2021 et sera probablement prolongé jusqu'à fin 2022.*

### **Le dispositif proposé par l'AMI : un partenariat d'acteurs pour impulser des rénovations énergétiques qualitatives d'habitat individuel**

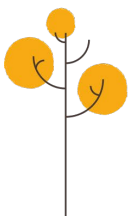
*Ce projet vise à encourager les propriétaires de pavillons individuels à réaliser un projet de rénovation énergétique globale de niveau « Bâtiment basse consommation » (objectif d'étiquette énergétique A ou B).*

*La démarche initiée par la Métropole du Grand Paris est conduite en partenariat avec l'entreprise DOREMI en charge de la formation des professionnels, et les Agences Locales de l'Energie (ALEC).*

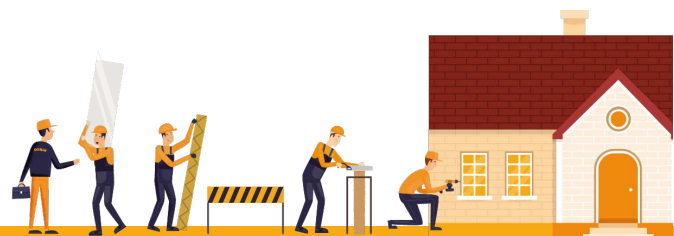
*Elle s'inscrit dans le cadre du programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) permettant la mobilisation de financements via les Certificats d'Economie d'Energie.*

*L'accompagnement promu par l'Appel à Manifestation d'Intérêt se concrétise par l'apport aux ménages de 3 « tiers de confiance » :*

- *Un « tiers de proximité » : communiquer sur le dispositif et accompagner les ménages. L'Agence de l'énergie 94, adossée au CAUE 94, accompagnera techniquement et administrativement le montage des projets des propriétaires volontaires. Les EPT et les communes orienteront les administrés vers l'ALEC-CAUE 94 (permanences sur la maison de l'environnement à Arcueil et exploration en cours sur le sud du territoire) et communiqueront sur le dispositif.*
- *Un « tiers de confiance technique » : constituer un réseau d'artisans formés à la rénovation performante et qualitative, capables de travailler en groupement. Le Pôle développement économique de l'EPT établira un cadre de travail avec les fédérations de professionnels du bâtiment (CAPEB et FFB) pour solliciter les différents corps de métier concernés. L'entreprise Dorémi réalisera des formations-actions avec les artisans volontaires pour intervenir sur les chantiers du dispositif.*
- *Un « tiers de confiance financier » : garantir la faisabilité des projets de rénovation globale malgré leur coût souvent important (entre 50 000 et 100 000€ en moyenne pour une rénovation BBC) : l'Agence de l'énergie accompagnera les ménages dans le montage de leur plan de financement, en articulation avec les opérateurs Anah.*



**facilaréno**



L'objectif du dispositif métropolitain sur 2021 est de déployer la démarche sur 10 groupements de communes, afin de réaliser 40 à 50 rénovations énergétiques performantes. Chaque groupement de communes pourrait bénéficier de 4 à 5 rénovations énergétiques sur le temps du dispositif.

### **Un potentiel de réhabilitation énergétique important sur le territoire de l'EPT :**

La rénovation énergétique de l'habitat est une des priorités du Projet de territoire de Grand-Orly Seine Bièvre. L'action F013 « amélioration de la performance énergétique » du document traduit cette ambition.

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat conduits sur le territoire portent, actuellement, exclusivement sur l'habitat collectif (copropriétés en secteur de renouvellement urbain ou dans les quartiers d'habitat ancien).

Une action complémentaire orientée vers l'habitat individuel présente donc une opportunité d'agir y compris avec des ménages propriétaires modestes.

Le territoire compte 70 000 logements individuels, et est donc le territoire métropolitain comptant le plus d'habitat individuel. 62% de ce parc immobilier a été bâti avant 1970 et les premières réglementations et est donc potentiellement énergivore.

L'action sur ce parc permettra aussi à des entreprises locales de se spécialiser dans la rénovation globale de qualité de maisons individuelles en s'inscrivant dans la démarche Dorémi.

L'agenda des financeurs est actuellement propice à un engagement dans cette démarche. La rénovation énergétique est une priorité du Plan de relance avec un budget porté à 1,7 Milliards d'euros en 2021 (soit 1 milliard de plus qu'en 2020). Les aides publiques à la rénovation énergétique sont désormais ouvertes à tous les publics alors qu'elles étaient initialement réservées aux propriétaires occupants modestes et très modestes.

### **Deux premières villes candidates pour s'inscrire dans la démarche de l'AMI :**

Suite à l'Appel à manifestation d'intérêt, l'EPT a proposé aux communes qui le souhaitent de monter un dossier de candidature commun.

Athis-Mons et Ablon-sur-Seine ont fait part très tôt de leur souhait de déployer cette action sur leur commune.

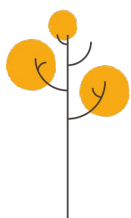
La candidature de l'EPT porte donc sur ces **deux** communes dans un premier temps afin de répondre aux exigences de délai de candidature de la Métropole. **Elles comptent à elles deux 40 132 habitants et 3 527 maisons individuelles construites avant 1970 (INSEE RG 2017).**

Le courrier de la Métropole du Grand Paris indique un montant de cotisation à hauteur de 15 centimes d'euros par habitant ainsi que la prise en charge financière de la moitié du coût d'un poste d'animateur positionné sur l'ALEC 94 (l'autre moitié étant prise en charge par la Métropole). Le coût total serait dans cette épure, pour une intervention sur les **2 villes, de 41 019€ (6 019€ de cotisation et 35 000€ pour le financement du poste).**

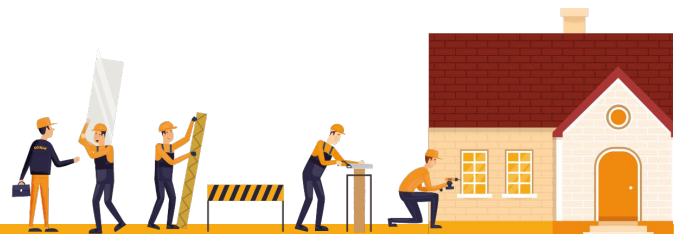
Après échange avec la MGP, la cotisation serait plafonnée à environ 6 000€ par groupement de communes proactives. En outre, la MGP prendrait intégralement en charge le financement d'un premier poste d'animateur ALEC.

Il est donc proposé d'engager la candidature de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur la base d'un budget plafond d'environ 6000€ pour 2020-2021.

Dans le cadre des échanges entre le Pôle Habitat Solidarités et les communes, d'autres communes, notamment dans le nord et le centre du territoire, ont fait connaître leur intérêt a priori mais ont souhaité disposer d'un délai supplémentaire pour étudier l'opportunité d'intégrer le dispositif. Si elles souhaitent adhérer à la démarche, un dossier de candidature modificatif sera soumis au Conseil territorial du mois de décembre 2020.



facilaréno



## **FICHE DE CANDIDATURE DETAILLÉE DE LA / DES COMMUNES (à remplir) 4/4**

- Volume d'ETP prévu(s) pour l'animation locale de la rénovation performante :  
*L'animation locale sera assurée par plusieurs intervenants (quotité EPT prévisionnelle) :*  
*100% d'ETP conseiller info énergie (animateur local ALEC)*  
*10% ETP responsable habitat privé (coordinateur)*  
*10% ETP chargé de mission habitat privé*  
*10% ETP chargé de mission développement économique*  
*5% ETP x 2 référents villes*
- **Recrutement effectué / en cours / planifié**
- Si l'animateur est identifié, merci d'indiquer ses fonctions et compétences, ainsi que sa structure<sup>1</sup> : *Conseiller info énergie (voir avec l'Agence de l'énergie pour obtenir l'identité du salarié)*
- Gouvernance : merci de préciser la gouvernance envisagée ainsi que les partenaires actuels ou envisagés (composition du COPIL/COTECH, mobilisation et accompagnement des ménages, mobilisation des professionnels, ...)

L'organisation et la conduite de l'opération est organisée selon plusieurs instances de gouvernance :

### Comité technique :

*Il se réunira 2 à 3 fois par an afin de réaliser le suivi général du dispositif. Il aura pour objectif de rendre compte de l'avancement du dispositif, de présenter les points de blocage et d'identifier les solutions existantes et mobilisables.*

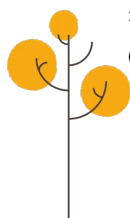
- *Référent du Pôle Habitat et solidarités de l'EPT – coordinateur local*
- *Référents des services des communes*
- *Référent du Pôle développement économique de l'EPT*
- *Référent du Pôle « Projet de territoire » - PCAET de l'EPT*
- *Services des délégations locales de l'Anah (94 et 91)*
- *Services des Conseils départementaux du Val-de-Marne et Essonne*
- *Entreprise Dorémi*
- *Agence locale de l'énergie 94*
- *Services de la Métropole du Grand Paris*

### Le comité de pilotage

*Il s'agit de l'instance décisionnelle du dispositif. Il sera présidé par la vice-présidente de L'EPT ou son représentant, et se tiendra au moins une fois par an.*

---

<sup>1</sup> La Métropole recommande de s'appuyer sur la fédération métropolitaine des ALEC pour réaliser l'animation du dispositif.

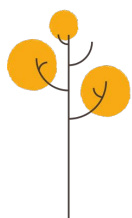


*Il permettra d'apprécier l'avancement du dispositif, de valider les bilans et les stratégies.*

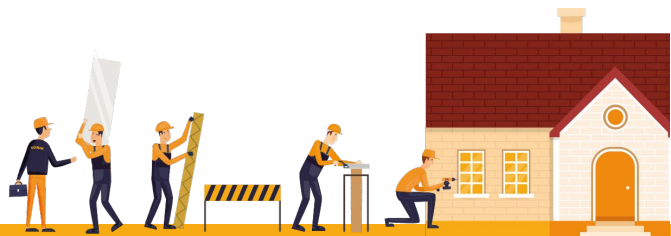
*Il sera composé (liste non exhaustive) de :*

- *la vice-présidente en charge de l'habitat de l'EPT ou de ses représentants ;*
- *Référent du Pôle Habitat et solidarités de l'EPT – coordinateur local*
- *les maires ou élus référents des communes concernées ;*
- *Représentants des services de l'EPT et municipaux ;*
- *Représentants des Conseils Départementaux ;*
- *Représentants de la Confédération du bâtiment et de l'artisanat (FFB et CAPEB) ;*
- *Représentant de l'Agence locale de l'énergie 94*
- *Représentants de Dorémi ;*
- *Représentants des délégations Val de marne et Essonne de l'Agence nationale de l'habitat ;*

*Les comités techniques et de pilotage seront organisés par le coordinateur local - référent Pôle Habitat solidarités de l'EPT.*



facilaréno



**Annexe : proposition de lettre-type d'intention d'engagement de la commune dans le programme  
CEE Facilaréno**

**DOREMI**

Monsieur Vincent LEGRAND  
Directeur Général  
Ineed - Rovaltain  
1 rue Marc Seguin  
26300 ALIXAN

Objet : engagement du territoire dans le programme CEE Facilaréno

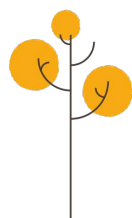
Monsieur le directeur général,

Par la présente, nous, \_\_\_\_\_, formulons notre intention de nous inscrire dans le programme CEE Facilaréno, et de déployer ainsi le dispositif Dorémi sur notre territoire. Par cette action, nous souhaitons développer sur notre territoire un écosystème favorable à la rénovation performante des maisons, notamment en faveur des ménages modestes de notre commune.

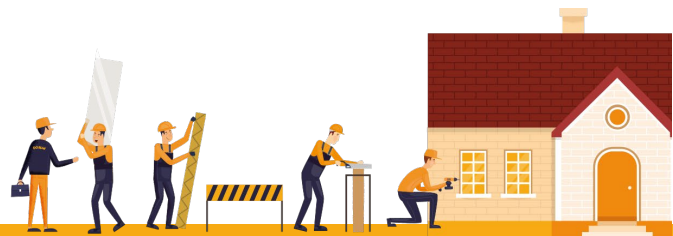
Nous avons bien noté que cette démarche nous conduit à identifier en interne ou parmi nos partenaires proches (ALEC, ...) un « animateur local » en charge de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, à créer des groupements d'artisans formés à la rénovation performante, et à assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique (objectif : niveau BBC ou équivalent), en lien et avec l'appui de l'équipe Dorémi.

Nous avons également noté qu'une contribution de la commune à hauteur de 0,15€HT par habitant pour la période du programme (depuis la signature jusqu'à juin 2021) est attendue, comme adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi, et que Dorémi et ses partenaires en particulier la Métropole du Grand Paris nous soutiendront dans la mise en œuvre du dispositif Dorémi, notamment en prenant en charge le financement des actions de formation (des animateurs, relais locaux, formateurs et artisans), du suivi qualité des rénovations, et par un appui méthodologique de l'équipe Dorémi.

Dans l'attente de notre prochaine collaboration, veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

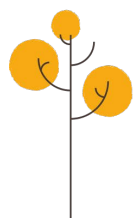


**facilaréno**

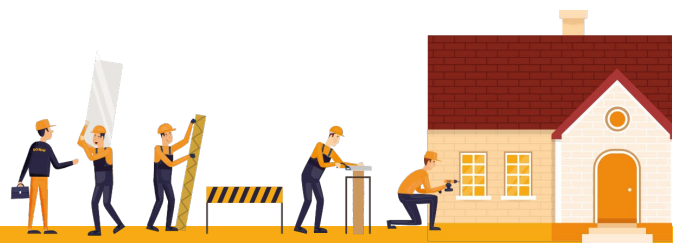


[www.renovation-doremi.com](http://www.renovation-doremi.com)

[www.facilareno.com](http://www.facilareno.com)



facilaréno





Ville d'Athis-Mons

**DOREMI**  
**Monsieur Vincent LEGRAND**  
**Directeur Général**  
**Ineed – Rovaltain**  
**1 rue Marc Seguin**  
**26300 ALIXAN**

Athis-Mons, le 21 septembre 2020

**Cabinet du Maire**

Dossier suivi par Nastassja NAGUSZEWSKI  
Tél. : 01 69 54 55 22

**Objet : engagement du territoire dans le programme CEE Facilaréno**

Monsieur le directeur général,

Par la présente, je vous informe de mon intention d'inscrire la ville d'Athis-Mons dans le programme CEE Facilaréno, et de déployer ainsi le dispositif Dorémi sur notre territoire. Par cette action, nous souhaitons développer sur notre territoire un écosystème favorable à la rénovation performante des maisons, notamment en faveur des ménages modestes de notre commune.

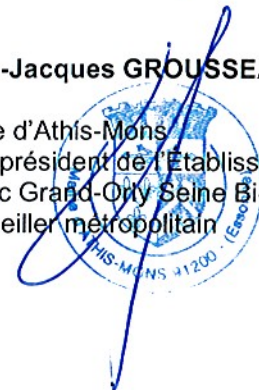
Nous avons bien noté que cette démarche nous conduits à identifier en interne ou parmi nos partenaires proches (ALEC, ...) un « animateur local » en charge de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, à créer des groupements d'artisans formés à la rénovation performante, et à assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique (objectif BBC ou équivalent), en lien et avec l'appui de l'équipe Dorémi.

Nous avons également noté qu'une contribution de la commune à hauteur de 0,15 euros HT par habitant pour la période du programme (depuis la signature jusqu'à juin 2021) est attendue, comme adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi, et que Dorémi et ses partenaires en particulier la Métropole du Grand Paris nous soutiendront dans la mise en œuvre du dispositif Dorémi, notamment en prenant en charge le financement des actions de formation (des animateurs, relais locaux, formateurs et artisans), du suivi qualité des rénovations, et par un appui méthodologique de l'équipe Dorémi.

Dans l'attente de notre prochaine collaboration, veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression mes sentiments les meilleurs.

**Jean-Jacques GROUSSEAU**

Maire d'Athis-Mons  
Vice-président de l'Etablissement territorial  
Public Grand-Orly Seine Bièvre  
Conseiller métropolitain



**Mairie d'Athis-Mons**

Place du Général de Gaulle – 91205 Athis-Mons Cedex  
Tél. : 01 69 54 54 54 – Fax. : 01 69 54 54 99 – Mail : [mairie@mairie-athis-mons.fr](mailto:mairie@mairie-athis-mons.fr)





**Service urbanisme**

EG/AG/BO/

Affaire suivie par : M. Benoît OLIVIER

☎ : 01.49.61.33.56

@ : urbanisme@ville-ablonsurseine.fr

Lettre recommandée avec A.R.

N° : 1A 183 483 7168 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**Monsieur le Président  
Etablissement Public Territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre**

Bâtiment Askia

11, rue Henri Farman

BP 748

94398 Orly aérogare cedex

A l'attention de M. Cédric CRUSOE

Ablon-sur-Seine, le 26/10/2020

Objet : Intérêt de la commune d'Ablon-sur-Seine dans l'AMI « Dorémi »

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt métropolitain porté par « Dorémi » et relatif à la rénovation énergétique de l'habitat individuel via le dispositif « Facilaréno ».

Le tissu majoritairement pavillonnaire d'Ablon est une composante essentielle de notre cadre de vie si attractif. L'opportunité d'aider à l'amélioration des performances énergétiques de ce type d'habitat intègre un objectif de qualité de vie accrue pour les habitants et notamment pour les ménages modestes. Une opération programmée pour la rénovation de l'habitat (OPAH-RU) est d'ailleurs à l'étude et permettra d'aider à la réfection de l'habitat privé dans le centre-ville d'Ablon. Ainsi cet AMI sur la rénovation de l'habitat qui porte sur le secteur pavillonnaire constituerait une complémentarité intéressante pour élargir les logements ablonais concernés.

J'ai ainsi l'honneur de vous informer que la commune d'Ablon-sur-Seine est intéressée pour participer à cette démarche sous réserve que ses conditions de mise en œuvre soient conformes avec l'intérêt des ablonais. Il a bien été noté que cette participation nécessite une adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi.

Mes services se tiennent à votre disposition pour travailler à la mise en place de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



**Pour le Maire empêché  
Le Maire-Adjoint  
Laurent FORRICHON**